



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

apprentissage et contrats de qualification

Question écrite n° 45801

Texte de la question

M. Léonce Deprez attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés d'application de la loi sur les 35 heures aux stagiaires sous contrat de qualification ou d'apprentissage. Il lui demande si les jeunes doivent réduire leur temps de présence en entreprises ou leur volume d'heures de formation, si leur rémunération minimale est basée sur le SMIC 39 heures ou bien le SMIC 35 heures, si ces jeunes peuvent accomplir des heures supplémentaires et à quelles conditions, et selon quelles modalités le co-investissement est envisageable pour un jeune sous contrat de qualification ou d'apprentissage.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45801

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2000, page 2691